



COMMUNE DE VINZELLES

Séance du 11 juillet 2025

Membres en exercice : 14	Date de la convocation: 07/07/2025 <i>L'an deux mille vingt-cinq et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX</i>
Présents : 11	Présents : Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO
Votants: 12	
Pour: 12	
Contre: 0	Représentés: Nathalie LACOUR par Pascal LARGE
Abstentions: 0	Excusés: Pierre COUTURIER
	Absents: Kévin JUILLARD
	Secrétaire de séance: Guy RANCHIN

DE_2025_022 Attribution et signature du marché pour l'aménagement du centre-bourg

Délibération : 1- Attribution et signature du marché pour l'aménagement du centre-bourg comprenant : La création de six places de stationnement. L'aménagement du parvis de la mairie et de l'espace d'accueil de l'école communale avec construction d'un espace de convivialité abrité. La sécurisation de la rue de la Mairie par création d'une zone partagée 20km/h sur laquelle sera implantée un cheminement protégé dédié à l'accès à l'école communale.

Le maire informe les membres du conseil municipal que la consultation pour l'aménagement du centre-bourg comprenant : La création de six places de stationnement. L'aménagement du parvis de la mairie et de l'espace d'accueil de l'école communale avec construction d'un espace de convivialité abrité. La sécurisation de la rue de la Mairie par création d'une zone partagée 20km/h sur laquelle sera implantée un cheminement protégé dédié à l'accès à l'école communale a fait l'objet d'une parution sur le quotidien « journal de Saône-et-Loire » du jeudi 05 juin 2025, avec une remise des offres fixée au vendredi 20 juin 2025 à 16h00.

Les travaux ont été décomposés en un lot.
Trois offres ont été déposées :

AGEDI
Dépôt PREFECTURE DE MACON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/07/2025
071-217105832-20250711-DE 2025_022-DE

- 1- Entreprise DE GATA
- 2- Entreprise EUROVIA
- 3- Entreprise EIFFAGE

Après analyse des offres, il apparaît que l'entreprise EIFFAGE a présenté l'offre la mieux disante (économique et technique) avec un montant de 247 317.15 € HT. La durée des travaux est estimée à 3 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Décide d'attribuer le marché relatif à l'aménagement du centre-bourg comprenant : La création de six places de stationnement. L'aménagement du parvis de la mairie et de l'espace d'accueil de l'école communale avec construction d'un espace de convivialité abrité. La sécurisation de la rue de la Mairie par création d'une zone partagée 20km/h sur laquelle sera implantée un cheminement protégé dédié à l'accès à l'école communale à l'entreprise proposant l'offre la mieux disante (économique et technique) soit l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 247 317.15 € HT,

D'autoriser le maire à signer le marché en question,

De donner tous pouvoirs au maire pour mener ce dossier à bien.

Pour extrait certifié conforme,
à Vinzelles le 11 juillet 2025
le Maire, Yves ANDREUX.

